

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 25 Mai

NOUVELLES POLITIQUES

SÉNAT

Séance du 23 mai

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la loi militaire.

Sur l'article 40, le général Deffis combat l'amendement du colonel Meynadier tendant à augmenter le temps de service pour les sous-officiers.

Le général Canrobert proteste une dernière fois contre le service de trois ans et dit que le recrutement régional sera fatal à l'armée et au pays. (Applaudissements).

Le général Robert et M. Buffet supplient le Sénat d'adopter l'amendement de M. Meynadier, qui permet au ministre de garder le contingent un an de plus.

M. de Freycinet s'y oppose, et l'amendement est repoussé par 162 voix contre 99.

Le général Billot demande que le contingent, après trois ans, soit laissé à la disposition du ministre.

M. de Freycinet combat l'amendement qui est repoussé par 150 voix contre 117.

La séance est levée.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 23 mai

M. Millerand questionne M. le ministre de la justice sur l'instruction qui a dû être ouverte sur l'accaparement des cuivres à la suite de l'ordre du jour voté par la Chambre, après l'interpellation de M. Laur.

Il fait l'histoire de la question et montre comment, dans l'affaire des Métaux et du Comptoir d'Escompte, les actionnaires ont été trompés. Il termine en invitant le ministre à faire peser rigoureusement sur les coupables les responsabilités qui leur incombent.

M. Thévenet, ministre de la justice, répond que conformément au vœu émis par la Chambre il a fait ouvrir une enquête, et que des perquisitions domiciliaires ont été ordonnées.

Les enquêtes concernant le Comptoir d'Escompte et la Société des Métaux sont près d'être terminées ; mais il lui est impossible de dire avant la clôture de l'instruction qu'elle en sera l'issue.

La Chambre peut être assurée que la justice suivra son cours sans complaisance ni faiblesse pour qui que ce soit.

M. Millerand déclare prendre acte de cette promesse et l'incident est clos.

INFORMATIONS

Le Parlement

D'après l'Autorité, la session parlementaire ne serait pas close avant le 30 juin.

Le Gouvernement veut, en effet, faire voter définitivement la loi militaire.

Grèves

Rome. — 27.000 ouvriers de l'usine Tardy, à Savone, se sont mis en grève.

Graves incidents aux Cortès

Madrid. — La séance de la chambre a été tumultueuse.

M. Martos, président, a été obligé de lever la séance.

A la reprise de la séance, après un discours de M. Sagasta et de M. Canovas del Castillo, on allait procéder au vote quand M. Martos abandonna le fauteuil.

Un vacarme indescriptible suivit. M. Martos, menacé d'être censuré, a donné sa démission de président de la Chambre.

Un discours de M. Floquet

M. Floquet, en prenant possession de la présidence de la gauche radicale de la Chambre des députés, a prononcé un discours dans lequel il s'est attaché à démontrer que la gauche radicale était le vrai parti de gouvernement.

L'affaire du Comptoir d'escompte

Le Paris annonce que le capital de 40 millions du nouveau Comptoir d'escompte a été souscrit trois fois.

Les journaux poursuivis

Toutes les affaires Quesnay de Beaurepaire, qui avaient été disjointes, viennent d'être remises à quatre semaines, sur la demande du plaignant.

Francfort

Jendi soir, vers 3 heures, le dernier wagon du train qui portait l'impératrice d'Autriche, en traversant la ligne de jonction, a déraillé, faisant culbuter les deux voitures qui le précédaient.

Un domestique a été blessé à la main. Ni l'impératrice, ni autre personne de sa suite n'a eu de mal.

L'Exposition

Le Siècle dément que M. Tirard ait promis de soumettre à ses collègues le moyen transactionnel proposé pour la fermeture de l'Exposition certains soirs.

La réponse de M. Tirard reste définitive (sic).

Vexations allemandes

Le XIX^e Siècle annonce l'arrestation d'un Français résidant à Soultzmath (Alsace). Les Allemands l'accusent de haute trahison.

Le traité Italo-Allemand

Un avis de Rome dit que les préliminaires du nouveau traité Italo-Allemand, sans participation de l'Autriche, ont été signés.

Le voyage du président Carnot

Rien n'est encore décidé au sujet du voyage de M. Carnot dans le sud-ouest en septembre.

Le prince de Bulgarie

Il est inexact que la fille du duc de Chartres doive épouser le prince Ferdinand de Bulgarie.

Courrier de l'Exposition

Les promenades-visites à l'Exposition

La Société centrale du travail professionnel, dont le président est M. Th. Villard, organise une série de promenades-visites à l'Exposition universelle. Ces promenades, dirigées par des ingénieurs, des chimistes etc., ont pour but de faire connaître les merveilles exposées au Champ de Mars, au Trocadéro et à l'esplanade des Invalides, par des explications orales à la portée de tous. Elles ne pourront être suivies que par un nombre limité de personnes. Mais, afin d'en faire profiter le plus de monde possible, la Société s'est assurée du concours des chambres syndicales qui ont adhéré à ses statuts et à son programme ; elle espère avoir celui des associations ouvrières encouragées par la ville de Paris. Elle demandera que les instituteurs puissent y prendre part.

Ces promenades-visites auront lieu tous les dimanches et jeudis, à partir du 2 juin. Il y en aura donc 43. Le rendez-vous est fixé à dix heures du matin, devant le pavillon de la Presse (entrée par la porte Rapp). Les dames seront admises. En voici le tableau pour le mois de juin :

Dimanche 2 juin. — M. Boursault, chimiste au laboratoire de la voie du chemin de fer du Nord. Photographie.

Jeudi 6 juin. — M. Hubou, ingénieur civil des mines, inspecteur de la Compagnie du chemin de fer de l'Est. Produits chimiques.

Dimanche 9 juin. M. Leprou, secrétaire de la Société, ingénieur des arts et manufactures, inspecteur des charbonnages à la Compagnie transatlantique. Combustibles.

Jeudi 13 juin. — M. Saillard, membre du conseil de la Société, sous-chef à la direction générale des travaux de l'Exposition universelle de 1889. Economie générale de l'Exposition.

Dimanche 16 juin. — M. Hubou, déjà nommé. Industries chimiques.

Jeudi 20 juin. — M. Padé, chimiste principal au laboratoire municipal de Paris. Matières alimentaires.

Dimanche 23 juin. — M. Roques, chimiste principal au laboratoire municipal de Paris. Industries des alcools et boissons fermentées.

Jeudi 27 juin. — M. Roux, chimiste-expert au laboratoire municipal de Paris. Fabrication et commerce des stimulants (thés, chocolats, etc.)

Dimanche 30 juin. — M. Fleury, ingénieur civil, chef du secrétariat de la Compagnie de Suez. Travaux publics. — Travaux à la mer.

L'initiative prise par la Société centrale du travail professionnel sera certainement bien accueillie du public. Les explications que les conférenciers fourniront aux visiteurs, et les expériences auxquelles ils les feront assister, permettront de tirer de ces réunions un réel profit.

Les entrées

Voici les chiffres des entrées payantes atteints durant les quinze premiers jours de l'Exposition universelle. Ceux atteints aux mêmes dates et, par une coïncidence curieuse, aux mêmes jours, pendant l'Exposition de 1878 établiront un parallèle intéressant :

Entrées payantes	en 1878	en 1889
Le 6 mai	25,949	111,295
7	21,930	55,242
8	24,392	45,082
9	32,298	47,483
10	24,478	36,322
11	24,853	41,879
12 Dimanche	78,980	160,794
13	32,424	54,394
14	31,020	41,821
15	29,759	44,466
16	37,974	70,402
17	33,173	49,331
18	29,400	55,550
19 Dimanche	85,702	234,727

Total... 512,832 1,048,838

Si l'on compare les deux chiffres, on voit qu'il est entré à l'Exposition actuelle 536,456 personnes de plus qu'il n'en était entré du 6 au 20 mai inclus à celle de 1878.

Les ascenseurs de la Tour Eiffel

Que les ascensionnistes se rassurent : bientôt les ascenseurs les transporteront à la dernière plate-forme de la tour Eiffel, sans qu'ils éprouvent la moindre fatigue. On vient d'essayer le fonctionnement de ces ascenseurs.

Trente-cinq personnes avaient pris place dans le chariot de l'ascenseur Otis, situé dans la pile n° 1, et qui monte jusqu'à la deuxième plate-forme.

La montée s'est effectuée dans des conditions excellentes.

L'ascenseur Combaluzier, installé dans la pile n° 2, ne dépasse pas le premier étage.

Chargé de cinquante-six personnes, on l'a fait

Ceci était une ruse de tireur...

Car au lieu du coup de pointe qui le menaçait entre les deux yeux, Joël eut à parer un coup de flanc qui devait le couper en deux.

— Ah ! gibier de potence, risposta le Breton, tu n'est pas digne d'être frappé par la lame d'un gentilhomme !

Ce fut le pommeau de sa rapière qui féla le crâne du capitaine.

Celui-ci roula sur le sol.

En trois bonds, le fils de Porthos eut atteint les deux autres malandrins. D'une estocade, il embrocha le porte-guidon Plume-Volaille, et fendit le fourrier Pille-Sacoché d'un taillat à trancher la tête d'un taureau. Aurore était dégagée.

Elle se perdit à son cou.

— Sauvez-moi ! murmura-t-elle.

Puis, presque aussitôt, avec épouvante :

— Oh ! mon Dieu !... Voyez !... Nous sommes perdus !

En ce moment, en effet, une dizaine de féroces, — comme l'on appelait alors les soldats licenciés qui menaient la vie de truands, — semblaient jaillir des flancs du carrosse, derrière lequel ils se tenaient cachés. Ceux-là devaient avoir la leçon faite d'avance. Ils piquèrent droit sur le jeune homme.

Celui-ci leur montra le poing :

— Ah ! mécréants, si j'étais seul !...

Ensuite, enlevant mademoiselle de la Tremblaye comme une plume, il fit rapidement volte-face et prit sa course.

La bande se lança à ses trousses.

Par bonheur, un coup de vent souleva entre elle et lui une véritable trombe de poussière.

(A suivre.)

Le Fils de Porthos

Par PAUL MAHALIN

PREMIÈRE PARTIE

A la Recherche d'un Père

XII

— Ah ! oui, murmura-t-il, quelque opulent, quelque brillant seigneur qui vous ferait dame suzeraine...

Aurore hochait le front :

— Vous vous trompez, répliqua-t-elle doucement. Je suis pauvre, et je vous ai dit que j'étais fière. Cette fierté se refuserait à accepter de l'homme qui m'offrirait sa main autre chose que l'anneau qui me ferait sa femme.

Elle ajouta avec fermeté :

— Mais, fille de noblesse, je me dois à moi-même de n'épouser qu'une personne de qualité.

— Ah !

Elle lui serra le bras contre sa poitrine, et d'une voix grave et pénétrante :

— Pourquoi ce grand soupire de découragement ? Je suis patiente, et nous sommes jeunes. Ne pouvons-nous donc attendre avec confiance que le ciel ait béni vos efforts, ou qu'à défaut du nom de votre père, vous vous en soyez fait un autre ?

— Oh ! mon Dieu ! balbutia Joël, mon Dieu ! est-il possible ? Vous auriez deviné...

Ils étaient arrivés sur la berge des Célestins. Il y avait un ban près d'un arbre. Mademoiselle de la Tremblaye s'assit :

— Prenez place près de moi, dit-elle.

Il obéit, et elle reprit :

— Je crois que vous m'aimez.

Elle avait les yeux sur lui...

Il releva les siens, et, sous son regard rayonnant de passion, les paupières de la jeune fille se baissèrent...

— Oui, vous m'aimez, continua-t-elle, et, pour le savoir, je n'ai pas eu besoin de l'entendre de votre bouche : je n'ai eu qu'à écouter parler mon propre cœur.

Notre héros était ému jusqu'à la fièvre :

— Je ne sais pas si je vous aime, répondit-il ; mais ce que je sais bien, c'est que je ne respecte rien au monde autant que vous, et que je mourrais si je vous voyais à un autre.

Il y eut un instant de silence. Dans ce silence, un bruit léger se fit. Ce pouvait être le vent. L'orage approchait, en effet, et la nuit s'assombrissait de plus en plus.

Nos deux amants ne voyaient ni l'orage accourir, ni s'épaissir la nuit.

Ils n'avaient conscience ni de l'heure avancée, ni du tonnerre qui commençait à gronder au lointain...

Il avait pris deux belles petites mains qu'on lui avait abandonnées, frémissantes.

— Aurore, ne cessait-il de répéter, Aurore, vous êtes mon amour ! Vous êtes mon espoir et mon avenir ! Vous êtes ma vie tout entière !...

Un cri déchirant lui répondit...

La jeune fille avait vu une forme sombre se détacher de l'arbre voisin...

Un bras s'était levé, qui tenait par le canon un lourd pistolet d'arçon...

La crosse pesante de l'arme s'abattit sur le front de notre héros...

Celui-ci tomba, assommé...

Comme si sa chute eût été un signal, trois hommes sortirent brusquement de l'ombre et se précipitèrent sur mademoiselle de la Tremblaye. En même temps, un carrosse, attelé de deux vigoureux chevaux, déboucha de l'une des ruelles qui aboutissaient à la berge. Les trois hommes emportèrent Aurore vers ce carrosse...

La jeune fille criait en se débattant :

— A moi !... Au secours !... A moi !

Cet appel de détresse accomplit un miracle.

Joël se remit sur ses pieds. L'épaisse calotte de son chapeau breton avait amorti le choc. Il n'était guère qu'ébouriffé. Un éclair, en l'enveloppant d'une illumination blafarde, lui montra les ravisseurs qui s'enfongaient dans l'obscurité.

Il bondit dessus, l'épée au poing.

— En le voyant arriver comme une charge de cavalerie, l'un des trois bandits se détacha de ses compagnons et mit lui aussi flamberge au vent.

— On ne passe pas fit-il en barrant le chemin.

Notre héros poussa une exclamation :

— Le colonel de Royal-Maraude !

— Oui, répéta Cordebœuf en lui portant la pointe au visage, le colonel de Royal-Maraude, qui va te marquer une seconde fois à la place qui garde la trace de la balle de son pistolet...

monter et descendre à plusieurs reprises.

Afin de s'assurer de la puissance du mécanisme automoteur destiné à enrayer la chute au cas où les cordes viendraient à se rompre, on a lâché tous les câbles métalliques qui retiennent les chariots. Ceux-ci se sont mis à descendre sans secousse, naturellement, avec la vitesse normale dont ils sont animés quand les câbles les retiennent.

La commission chargée d'accepter officiellement les ascenseurs, va être réunie sans retard, et dans cinq jours, six au plus, le public pourra se faire véhiculer jusqu'à la deuxième plate-forme.

L'ascenseur Edoux, qui relie la deuxième à la troisième plate-forme, sera prêt environ pour la même date. Le mécanisme et les conduits ont été essayés mercredi. Quant à l'ascenseur Combaluzier qui monte dans la pile 4, il sera prêt vers la fin du mois.

En résumé, M. Eiffel est dès à présent assuré que tous les ascenseurs fonctionneront régulièrement le 1er juin au plus tard.

Indications utiles

Toutes les galeries du Champ de Mars sont ouvertes de dix heures du matin à six heures du soir; la galerie des machines, la galerie de 30 mètres et le dôme central ne ferment qu'à onze heures.

A l'esplanade des Invalides, le palais des colonies n'est ouvert qu'à partir de deux heures. A trois heures, musiques militaires dans le parc du Champ de Mars. A quatre heures, à l'esplanade des Invalides, la nouba des tirailleurs algériens.

Le soir, au Champ de Mars, illumination du dôme central et de la tour Eiffel, de huit heures à onze heures. A neuf heures et demie, les fontaines lumineuses.

L'heure de la fermeture

On annonce que les directeurs de l'Exposition vont s'occuper de la question de savoir s'il n'y a pas lieu de retarder l'heure de la fermeture de l'Exposition.

Beaucoup de parisiens ou étrangers, empêchés par leurs affaires ou leurs obligations, ne peuvent se rendre au Champ de Mars avant neuf heures ou neuf heures et demie du soir. Le temps qui leur reste avant la fermeture est bien court.

Avis aux exposants

Le commis d'un grand bijoutier parisien a surpris un américain qui, entouré et masqué par sa femme, ses deux enfants et une amie, prenait au moyen d'un appareil portatif de photographie, des clichés instantanés des principaux bijoux exposés dans la classe 37. Arrêté et conduit au commissariat de police, cet individu, qui parlait très purement le français, a protesté contre son arrestation: il a prétendu avoir le droit de dessiner ou de photographier les modèles exposés. Mais les précautions dont il s'entourait pour ne pas être surpris, prouvaient trop bien qu'il savait commettre un acte répréhensible. Il a été remis en liberté, mais son appareil et ses clichés ont été saisis, ce qui a navré l'américain au point qu'il a offert 1,000 francs pour rentrer en possession de ces objets.

Visite princière

Le grand-duc Nicolas a visité incognito jeudi l'Exposition.

Une rue annamite

Le Colombo a débarqué à Toulon, outre des pagodes, des cases démontées, avec lesquelles on va installer une rue annamite. Des ouvriers laqueurs et tisseurs accompagnent ces cases dans lesquelles ils travailleront devant le public. Aux deux extrémités de cette rue, se trouveront les deux pagodes, qui seront desservies par des bonzes amenés par le Colombo.

Les arbustes du Tonkin

On a débarqué encore, dit le Petit Journal, quantité de plantes et d'arbustes du Tonkin, et 120,000 boutures de mûrier nains en pleine végétation, plantées dans des caisses spéciales. Ces mûriers, qui figureront également à l'Exposition, sont remarquables par l'abondance de leur feuillage très tendre qui est un régal pour les vers à soie. La chenille setifère, nourrie par ces feuilles, produit des cocons dont la soie très fine est de plus en plus recherchée. Nul doute que ces boutures n'attirent l'attention de nos sériciculteurs.

Jusqu'à la police!

L'administration a fait conduire au commissariat de police l'Exposition un agent de police qui, étant de service à l'un des guichets du Trocadéro, vendait des tickets aux personnes qui n'en étaient pas munies.

Grandes auditions musicales

Cinq grandes auditions d'orchestre français avec chœurs seront données, à l'occasion de l'Exposition, dans la salle des fêtes du Trocadéro. Les dates en sont fixées aux jeudi 23 mai, 6 et 20 juin, 5 et 19 septembre.

Pour donner à ces auditions un caractère populaire, la direction de l'Exposition a fixé le prix des places à 1, 2, 3 et 4 francs.

Les indigènes

Les bruits les plus erronés ont couru, ces jours derniers, sur l'état sanitaire des indigènes de l'Exposition coloniale. Il importe d'y mettre un terme par un démenti catégorique. Aucun d'eux n'est atteint de la petite vérole. Tous, sans exception, ont d'ailleurs été revaccinés à leur arrivée. Il n'y a pas davantage de fièvre typhoïde. L'état sanitaire est donc excellent et les précautions prises permettent d'affirmer qu'il restera ce qu'il est aujourd'hui.

La Tour de Nesle

L'inauguration de la Tour de Nesle — avenue de Lamotte-Piquet, — a eu lieu aujourd'hui samedi, à trois heures, pour la presse, et demain dimanche pour le public. — (Prix d'entrée 1 fr.)

Train de Plaisir

A l'occasion de l'Exposition Universelle de 1889, la Compagnie d'Orléans informe le public, qu'un train de plaisir sera mis à la disposition des populations des départements du Lot, du Lot-et-Garonne et de la Dordogne, pour leur permettre de se rendre à Paris.

Ce train partira d'Agen, le Vendredi 7 Juin à 2 h. 45 soir.

Il desservira les stations comprises entre: Agen, Villeneuve-sur-Lot, Lalbenque, Cahors, Cazoulès, Creysse-Mouleydier, La Rivière-de-Mansac, La Ressaigue, Mussidan, Soubie, Ribérac, Périgèux et La Coquille.

Au retour, le départ de Paris aura lieu le Mercredi 19 Juin à midi 35.

Prix des places, aller et retour:

D'Agen, Villeneuve-sur-Lot, Lalbenque, Cahors, Sauveterre et des stations intermédiaires, à Paris, 2^e Classe 45 fr.; 3^e Classe 32 fr.

De Villefranche-de Belvès, Cazoulès, Creysse-Mouleydier, La Rivière-de-Mansac, La Ressaigue, Mussidan, Soubie Ribérac, Périgèux, La Coquille et des stations intermédiaires, à Paris, 2^e Classe 36 fr.; 3^e Classe 25 fr.

CHRONIQUE LOCALE ET REGIONALE

Mouvement administratif

La première partie du mouvement administratif a paru hier à l'Officiel. Aucune nomination n'intéresse directement notre département.

M. Bargeton, ancien préfet du Lot, passe de la préfecture de la Loire à celle de Seine-et-Oise, en remplacement de M. de Girardin, ancien sous-préfet de Gourdon, qui devient conseiller à la Cour des comptes.

Nos compliments à ces deux excellents administrateurs, dont nous avons pu apprécier la largeur de vues et l'indépendance de caractère.

Société de secours mutuels de Cahors

Dimanche prochain, 26 mai courant, dans la salle ordinaire de ses réunions, à la mairie, aura lieu l'élection des membres du bureau de la Société, conformément aux articles 9 et 11 des statuts.

Le scrutin sera ouvert de huit à onze heures.

La santé des soldats

Le conseil de santé militaire vient d'examiner les moyens à employer pour supprimer autant que possible les cas de phthisie pulmonaire dans l'armée. La méthode adoptée par cette haute commission n'a d'ailleurs rien de directement curatif. Elle consiste simplement à diminuer le nombre des phthisiques en n'acceptant que les conscrits bien portants. Il sera recommandé aux conseils de révision d'être plus sévères; mais en outre, les médecins militaires devront mesurer, à des époques déterminées, le périmètre thoracique des soldats récemment incorporés. Tout jeune soldat dont la poitrine ne se développera pas sous l'influence des exercices physiques, sera considéré comme pouvant contracter la tuberculose et devra être réformé.

Pensions militaires

L'Officiel publie le décret suivant, qui modifie les ordonnances de 1831, 1864 et 1886, sur les pensions des armées de terre et de mer.

Le militaire réformé pour blessure ou infirmités contractées dans les armées de terre et de mer qui, par une aggravation consécutive des blessures ou infirmités ayant motivé la réforme, se trouvera dans l'un des cas prévus aux articles 12, 13 et 14 de la loi de 1831, devra adresser directement aux ministres de la guerre ou de la marine sa demande en liquidation de pension, dans un délai de cinq ans, qui courra du jour de la cessation de l'activité, le tout à peine de déchéance.

La date de l'entrée en jouissance des pensions liquidées sera mentionnée dans le décret de concession. Ces dispositions sont applicables aux officiers marinière, sous-officiers, marins, militaires ou assimilés, appartenant aux départements de la marine et des colonies.

L'avis du conseil supérieur de santé remplacera l'avis du comité technique de santé.

Les militaires ou marins actuellement réformés, qui se trouvent encore dans les délais prévus pour obtenir une pension par suite d'aggravation de leurs blessures ou infirmités, peuvent bénéficier de ces dispositions.

SOCIÉTÉ DES ÉTUDES DU LOT

Séance du 13 mai 1889

Présidence de M. Valette, doyen d'âge

Le procès-verbal de la dernière séance, lu par M. Blanc, est adopté.

M. Laroussille, au nom de M. le secrétaire général, dépose les publications reçues. Il signale dans le Bulletin archéologique de la Corrèze, deux documents intéressants notre province: 1^o Franchises accordées aux habitants de Rocamadour par les abbés de Tulle, aux XII^e et XIII^e siècles, en langue romane, pièce dont il n'existe qu'une copie, envoyée en 1713 à Baluze, et qui éclaire la question si longtemps controversée des droits des abbés de Tulle sur Rocamadour. Le chanoine Caillaud n'a pas connu ce document qu'il faut rapprocher de la charte octroyée aux habitants de Rocamadour par Philippe-le-Bel, en 1303; 2^o Bulle du pape Grégoire XI, portant remise de la moitié des décimes en faveur de l'archevêché de Bordeaux et des évêchés de Limoges, Tulle et Cahors, 27 août 1372.

M. Emile Jarriand, avocat à la cour d'appel de Paris, fait hommage à la Société des Etudes de son ouvrage intitulé: Histoire de la Nouvelle 118 dans les pays de droit écrit depuis Justinien jusqu'en 1789, avec ce sous-titre: Etude sur le régime des successions, au moyen âge, dans le midi de la France. L'auteur a traité quelques questions intéressantes l'histoire et la législation de l'ancienne province du Quercy. La Société invite M. Blanc à faire un rapport sur cet ouvrage et particulièrement sur ce qui touche à notre histoire locale.

Une étude fort intéressante de M. Malinowski, sur la tour du Lycée de Cahors, est lue par M. Greil. D'après notre érudit et infatigable confrère, cette tour, si originale, offre tous les caractères d'architecture chinoise. Ce genre d'architecture fut importé en France par les Jésuites. Dans plusieurs villes où ils avaient des collèges, ils élevèrent des tours semblables à celle de Cahors.

M. Calvet fait connaître à la Société un ancien contrat de mariage qu'il a découvert.

M. le secrétaire des séances donne ensuite lecture d'un titre de fondation d'une messe quotidienne en l'église paroissiale de Lonzac (Charente-Inférieure), par Jacques Galiot de Genouillac, grand maître de l'artillerie, 26 mai 1530. Ce document est inséré dans une publication de la Société des archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis, intitulée: Fondations civiles et religieuses de la Saintonge, par M. Louis Audiat.

Dans cette brochure se trouve un dessin de M. Léon Gaucherel, représentant l'église de Lonzac, bâtie par Galiot, à la mémoire de sa première femme Catherine d'Archiac. Elle a tant de rapports avec l'église d'Assier, qu'après avoir lu la description de celle-ci dans les essais archéologiques et historiques sur le Quercy, de M. Chaudruc de Crazannes (1838), Rainguet, historien de l'église de Lonzac, n'hésite pas à admettre que l'une et l'autre, si remarquables par la perfection du travail, ont été érigées d'après les dessins et sous la surveillance du célèbre architecte Nicolas Bachelier, de Toulouse, formé dit-on, à Rome, par Michel Ange.

Un membre signale la récente élévation de M. L. Combarieu, l'un de nos membres les plus distingués, du grade d'officier d'Académie à celui d'officier de l'Instruction publique.

La Société lui adresse ses plus vives félicitations.

Après la distribution aux membres présents d'une circulaire du congrès national des électriciens, la séance est levée à 10 heures.

Le Président, VALETTE.

Le Secrétaire, J. GARY.

Erratum. — Dans le dernier procès-verbal, au sujet de l'excursion de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne, nous avons écrit par erreur, Peyrilles au lieu de Pestillac.

L'Explorateur Westmark

Nous avons reçu, hier, la visite de M. Théodor Westmark, le jeune et intrépide explorateur suédois dont nous avons déjà parlé. Débarqué, le 18 août dernier, à Marseille, M. Westmark vient de faire une nouvelle tournée de conférences, en Suisse et en Espagne, au cours de laquelle il a obtenu un très grand succès.

Voici du reste le compte rendu de la première séance qu'il a donnée à Nantes, et que nous découpons dans le Progrès:

Nous avons entendu, hier au soir, avec le plus grand plaisir, le jeune explorateur Westmark, dont les journaux parisiens ont fait des éloges absolument mérités et qui obtenait à Angers, vendredi dernier, un succès complet que se plaît à constater le Patriote de l'Ouest.

M. Westmark, nous l'avons dit, est un suédois, qui sait parler notre langue avec plus de pureté que beaucoup de français, bien qu'il n'ait pu se débarrasser complètement de son accent scandinave.

Cet accent même, joint à l'expression intelligente de ses traits mobiles, à la vivacité pétillante de toute sa personne, donne à son récit, aux anecdotes amusantes ou effrayantes, qu'il rapporte des bords du Congo, un charme, un attrait qui attache l'auditoire à ces lèvres.

La conférence de M. Westmark, aura lieu le jeudi, 6 juin, dans une grande salle de la Mairie.

Tribunal correctionnel de Cahors

Contrebande. — Le nommé Bessières, dit Bétille, est condamné à 100 fr. d'amende pour contrebande de tabac et d'allumettes.

Délit de chasse. — Le sieur Lagrèze Jean, de Cours, est condamné à 55 fr. d'amende et à la remise du fusil, pour délit de chasse.

Falsification de lait. — La femme Marie Pougade, est condamnée à 50 fr. d'amende pour falsification de lait.

Outrages et menaces. — Les nommés Lugan Sylvain et Lugon Clément, son condamnés, le premier à 5 fr. et le second à 20 fr. d'amende, pour outrages et menaces envers M. Bergon, ancien maire de Luzech.

L'ASSASSINAT D'ALBI

Albi, 23 mai, soir.

M. Laroche, procureur général à Toulouse, M. Amilhou, conseiller à la Cour, et un greffier sont arrivés à Albi ce matin, par le train de 8 heures, pour prendre la direction de l'affaire Cassan.

Les bruits qui motiveraient cette arrivée sont les suivants:

Durand aurait précisé ses accusations contre M^{me} Cassan qui aurait donné le premier coup de poignard, une fois la porte ouverte. Elle portait des habillements d'homme, cachés par un peignoir. Le crime accompli, elle aurait quitté la maison vers minuit.

Durand n'a pu préciser si elle serait partie en voiture ou par le chemin de fer.

M^{me} Cassan repousse avec indignation ces accusations.

Quoi qu'il en soit, la nouvelle que les magistrats de Toulouse allaient prendre la direction de l'instruction a produit en ville un véritable soulagement.

A une heure moins un quart, Durand a été extrait de la maison d'arrêt pour être conduit à la maison Cassan.

La foule, qui connaissait déjà la nouvelle, grossissant sans cesse, la police a requis sur le boulevard de la gare l'omnibus de M. Montels, dans lequel Durand a été placé et conduit à la maison Cassan.

Un millier de personnes stationnaient depuis midi sur le boulevard Gambetta. Des mesures d'ordre ont été prises. De nombreux agents et une dizaine de gendarmes gardent les avenues, font circuler les curieux et dégagent la maison où sont les magistrats et Durand. La foule se masse sur l'un des trottoirs du boulevard Gambetta.

L'interrogatoire de Durand ne s'est terminé qu'à 7 h. 55, heure à laquelle les magistrats instructeurs ont quitté la maison Cassan.

Une voiture est venue prendre Durand dans la cour de l'habitation. Une foule considérable, espérant voir amener à la maison du criminel M^{me} Cassan, stationnait encore sur le boulevard Gambetta et devant la prison. Elle s'est dispersée peu à peu, après le départ des magistrats.

Albi, 24 mai

Durand, dans un précédent interrogatoire connu ce soir seulement, a dit que la blessure qu'il porte à la main gauche lui a été faite par M^{me} Cassan, dont le poignard dévia pendant qu'elle frappait et qu'il tenait le docteur.

« Quand la victime fut tombée, dit-il, M^{me} Cassan frappait toujours. Arrêtez! il est mort! disais-je. Mais elle s'acharnait. Je dus l'enlever dans mes bras et lui arracher le cadavre. »

L'interrogatoire dans la maison Cassan a fini ce soir, à huit heures. Il avait duré sept heures. Rien n'a transpiré, mais je crois savoir que les magistrats d'Albi étaient dans une autre pièce et n'y assistaient pas.

La voiture entrée dans la cour par la porte cochère, a amené Durand. Nous ne savons pas encore qu'elle a été son attitude.

Une foule de 3,000 personnes stationnait devant la maison. En quittant la maison Cassan, les magistrats toulousains sont entrés à la prison et en sont sortis aussitôt.

Il est possible qu'on procède, cette nuit, à un interrogatoire de M^{me} Cassan.

TRA DIVONA

Nous voici donc enfin dans le calme, le repos et le beau temps. Le joli mois de mai n'a pas voulu faire mentir tout à fait sa vieille réputation de mois des fleurs, des ris, des amours, des belles aurores et des délicieux crépuscules.

Quant à cette douce période d'accalmie qui succède aux émotions des fêtes du Centenaire, du Festival orphéonique, des audiences de la cour d'assises et des séances du Conseil municipal, elle nous était nécessaire pour mettre un peu d'ordre dans nos esprits troublés par la diversité des spectacles qui les avaient si fortement préoccupés.

Nous ne voulons retenir pour aujourd'hui, de toutes ces magnifiques choses qui nous ont lassé et qui ont failli nous émerveiller, que la proposition faite au Conseil municipal, d'un gardien pour le square Fénelon. — Elle émane d'un horticulteur, l'honorable M. Vincens. — Il a d'autant plus de mérite d'avoir eu cette idée, que son métier aurait pu lui cacher la réalité et lui montrer tout en roses, tandis qu'au contraire les personnes peu gênées pillent fleurs et plantes du square, que c'est comme un bouquet de fleurs pour elles.

En vain, cet excellent M. Tardieu, horticulteur, qui en a l'entretien, dispose-t-il la flore avec une prodigalité et un goût exquis, les maraudeurs attardés ou matinaux, font avorter ses plus louables et plus ingénieux efforts.

Nous comprenons tout ce qu'a de désagréable la situation de M. Tardieu, qui, en faisant de son mieux, ne désarme pas le manque de scrupule de certaines gens. Mais un gardien ne remédierait que dans une mesure bien restreinte à la situation, sans compter que ce système serait plus coûteux qu'un barrage, susceptible d'être fermé, et qui, pour si léger qu'il fût, pallierait à tout, sans engager la ville dans une dépense permanente.

On ménagerait des portes qui seraient fermées à partir d'une certaine heure le soir. Un agent de police pourrait être chargé de cet office.

Nous reconnaissons sans peine que ce système aurait l'inconvénient de déranger certains habitués qui, les soirs d'été, vont attendre mollement étendus sur un banc, l'heure du berger qui sera par eux de beaucoup préférée à celle de la fermeture, pour si tardive qu'elle soit. Il est évident qu'un agent de police annonçant qu'il va fermer ce paradis cadurcien, cela manque de poésie pour et les fils d'Adam et les délicieuses filles d'Eve, surpris par l'injonction brutale, au moment où,

Tout entiers au bonheur que la mort seule achève, ils redisent leurs serments d'amour.

Cet inconvénient ne sera pas mince pour ceux qui en seront les intéressantes victimes; mais on est obligé de prendre des mesures qui en gênent quelques-uns, pour conserver, autant que possible intact, ce qui fait l'agrément de tous.

Dans certaines villes, on a placé les jardins publics sous la sauvegarde des citoyens. C'est beau comme confiance; cela fait même très bien sur une plaque, au coin d'une pelouse verte entourée de roses de toutes les espèces. Mais comme cela doit être triste en résultats!

Nous ne demanderions pas mieux que de proposer de bons penchants à tous nos contemporains.

pains, mais l'expérience nous démontre que la peur d'être pincés, reste encore le commencement et même la fin de la sagesse pour une masse d'individus.

C'est donc une grille fermée qu'il nous faut. Ce sera le seul moyen, non pas peut-être de laisser toutes les filles à leurs mères, mais au moins une bonne partie des roses aux rosiers de M. Tardieu.

Nous espérons que M. le Maire, pour avoir la clôture de cette affaire, s'empresera de nous accorder celle du jardin public.

Un flaneur.

AGRICULTURE

La chenille fileuse

Nous lisons dans l'*Agriculture économique* les utiles indications suivantes, publiées par son distingué directeur, M. A. de l'Écluse :

« La récolte de la prune, en 1888, a été compromise dans toutes les plantations de pruniers situées sur la rive droite de la Garonne, dans lesquelles l'échenillage n'avait pas été fait. Il en sera de même en 1889, si les agriculteurs ne défendent pas leur récolte.

« La destruction de la chenille fileuse doit se faire en deux opérations.

« La première, qui est la plus importante, pourra être exécutée, cette année, à partir du 25 mai.

« On se servira d'un long roseau taillé en fourchette à deux dents, de manière à pouvoir saisir et détacher brusquement les nids de chenilles qui se trouvent à l'extrémité des branches.

« Ce travail se fait très vite et donne de bons résultats si deux ouvriers, placés l'un vis-à-vis de l'autre, opèrent simultanément sur le même prunier.

« La seconde opération qui complète le travail de la première, ne pourra vraisemblablement être commencée que vers le 10 juin, au moment où les chenilles, se répandant sur l'arbre, pourront être atteintes par un liquide insecticide.

« Voici la formule du liquide à employer :

« Eau..... 100 litres
« Pétrole ordinaire..... 3 litres
« Savon blanc..... 3 kilos

« On fait dissoudre le savon dans l'eau. On mêle le pétrole à l'eau de savon et on agite fortement.

« Par cette vigoureuse agitation, on obtient de deux liquides qui, simplement versés l'un sur l'autre donneraient des couches nettement séparées, un liquide homogène d'un blanc laiteux et dont toutes les parties contiennent de fines gouttelettes de pétrole.

« Dans aucun cas, il ne doit rester une couche limpide à la surface du mélange parce que cette couche est du pétrole pur et que le pétrole pur attaque le tissu de la feuille et nuit à son bon fonctionnement.

« Si une couche limpide persiste, c'est que l'agitation n'aura pas été faite pendant un temps assez long, ou bien que le savon n'aura pas été employé en quantité suffisante, ou bien encore que le savon était de mauvaise qualité.

« Le savon que l'on prendra de préférence sera le savon blanc de Marseille.

« Lorsque l'eau que l'on a à sa disposition est très calcaire, au moment où le savon se dissout, il se forme des corps solides plus légers que l'eau et bien faciles à distinguer à cause de leur couleur blanche.

« Si la dissolution se fait sur le feu, ces corps blancs se groupent à la surface et forment une croûte capable d'obstruer l'orifice du pulvérisateur. On ne perd rien d'utile en débarrassant le liquide de ces corps qui surnagent.

« La liqueur insecticide doit être appliquée directement sur la chenille au moyen du pulvérisateur.

« Le bec à adapter à la lance permettra de limiter le jet de l'appareil et de lui donner assez de force pour mouiller les chenilles.

« Pour pulvériser le liquide sur les chenilles, il faut deux ouvriers.

« L'un d'eux porte la hotte du pulvérisateur et fait fonctionner la pompe; l'autre, au moyen d'un roseau ou d'une barre d'osier, tient la lance à la hauteur voulue; un long tuyau en caoutchouc la met en communication avec le réservoir.

« Ce second ouvrier dirige le jet et approche le bec aussi près que possible du groupe de chenilles qu'il veut atteindre.

« Il y a des pulvérisateurs qu'une seule personne peut faire fonctionner. Ils sont en cuivre ou en verre; leur récipient est petit, ils dépendent très peu de liquide.

« On commencera l'échenillage dans les plantations qui se trouvent exposées au midi ou dans une situation abritée contre les vents du nord.

« Chaque opération de l'échenillage doit être conduite avec rapidité, car elle n'est possible que pendant quelques jours.

« L'échenillage du pommier se fera comme celui du prunier. »

Marché de La Villette du 23 mai

Bœufs amenés, 2,155; vendus, 1,750; prix extrêmes du kil., 1,06 à 1,38.

Vaches amenées, 463; vendues, 392; prix extrêmes du kil., 0,96 à 1,32.

Taureaux amenés, 155; vendus, 144; prix extrêmes du kil., 0,96 à 1,18.

Veaux amenés, 1,628; vendus, 1,289; prix extrêmes du kil., 1,50 à 1,90.

Moutons amenés, 12,749; vendus, 12,520; prix extrêmes du kil., 1,54 à 1,95.

Porcs gras amenés, 4,085; vendus, 4,085; prix extrêmes du kil., 1,54 à 1,95.

Marché de Bordeaux du 23 mai

Bœufs amenés, 168; vendus, 115; prix extrêmes des 50 kil., 52 à 72 fr.

Vaches amenées, 37; vendues, 29; prix extrêmes des 50 kil., 46 à 66 fr.

Moutons amenés, 1,311; vendus, 649; prix extrêmes des 50 kil., 65 à 85 fr.

FAITS DIVERS

Exécution du caporal Géomay

Mercredi matin à eu lieu l'exécution du caporal Géomay, l'assassin de la veuve Roux, la marchande de vins du boulevard Saint-Germain.

Il paraissait que l'intervention du général Saussier ne serait pas étrangère à la rigueur de M. Carnot envers Géomay. Il demanda que l'arrêt fût exécuté dans toute sa rigueur pour l'honneur de l'armée; il remontra que si Géomay ne fut pas déferé au conseil de guerre, ce fut grâce à une fiction légale; qu'il paraissait immoral et d'un pernicieux exemple que le coupable, qui, jugé par le conseil de guerre, eût été exécuté, bénéficiait d'une subtilité juridique. Il aurait dit encore: « Trop de jeunes soldats permissionnaires ont commis des crimes atroces; l'armée est intéressée à ce que l'œuvre de justice s'accomplisse. »

C'est le 28 mars dernier que Géomay fut condamné par la cour d'assises de la Seine à la peine de mort.

La nouvelle que l'exécution était fixée à mercredi s'est répandue de bonne heure, sur les boulevards, où elle n'a causé qu'une légère émotion. Avant minuit, des groupes compactes se pressaient aux abords du lieu de supplice: c'était la clientèle ordinaire de M. le bourreau. D'instant en instant, l'affluence grandit. On n'a plus la ressource des mastroquets des environs: depuis l'exécution de Prado, on ne leur accorde plus de laisser leurs établissements ouverts. On a voulu, par cette mesure, éviter aux exécutions capitales cet air d'indécente kermesse qui soulevait le cœur des honnêtes gens.

Vers une heure, les agents font évacuer le carré qui doit rester libre; un cordon barre les rues rigoureusement; mais, en dépit des précautions prises, les curieux se fauflent on ne sait comment, trouvant sans aucun titre le moyen de forcer la consigne.

A deux heures environ, de nouvelles escouades d'agents arrivent, et voici les gendarmes de la Seine qui viennent former le demi-cercle en face de la porte de la prison. Les bois de justice sont arrivés; les deux fourgons débouchent du côté du cimetière.

M. Deibler, correctement coiffé, vêtu de noir, mais botant un peu d'une jambe, les accompagne. On se met à l'œuvre; on dresse la machine; on apporte l'accessoire, et l'exécuteur s'approche de la machine et la fait fonctionner à blanc.

A quatre heures cinq minutes, MM. Caublet, chef de la sûreté municipale; Leygonie, commissaire de police du quartier de la Roquette; Goron, chef de la sûreté; Franqueville, juge d'instruction, se sont rendus à la prison. On réveille Géomay; le directeur lui frappe sur l'épaule; il se réveille immédiatement et jette un regard très calme sur les assistants.

M. Beauquesne lui dit: « Votre recours en grâce a été rejeté: l'heure de mourir est arrivée! Courage! »

Le misérable répond: « N'ayez pas peur! J'en aurai. »

L'abbé Faure s'approche alors du condamné et s'entretient pendant quelques minutes avec lui. Géomay le charge de porter ses adieux à sa mère, à son frère et à sa sœur. Il manifeste le désir que son corps ne soit pas envoyé à l'École de médecine; il déclare, en outre, n'avoir à faire aucune révélation.

On procède à la funèbre toilette; son calme ne se dément pas une minute; il refuse le cordial qui lui est offert. La toilette achevée, il se dirige vers la porte qui devait s'ouvrir devant lui pour la dernière fois.

Il est quatre heures vingt. Au dehors, les gendarmes tirent le sabre. Géomay paraît, soutenu par deux aides du bourreau; il est pâle, mais il n'est pas livide. Il marche d'un pas aussi ferme que lui permettent ses entraves. Au sortir de la prison, l'abbé Faure s'est placé à sa gauche. Il tient le crucifix à la main, devant ses yeux, pour lui cacher la guillotine.

A quelques pas de l'instrument, Géomay s'arrête pour embrasser affectueusement le prêtre à plusieurs reprises. Au sortir des bras du prêtre, le visage paraît se détourner de l'échafaud. Il se retourne; on ne comprend pas à quel sentiment il obéit; il semble vouloir revenir sur ses pas. Il tourne tout à fait le dos à la guillotine et ses yeux cherchent quelqu'un du côté de la prison; il aperçoit ceux qu'il cherche, et, d'une voix tranquille, il leur dit: « Merci, messieurs! »

Sans effort, avec le calme qu'il avait promis de garder, refaisant face à la guillotine, il continue sa pénible course avec une virile résignation. Le trajet est court jusqu'à la planche qui bascule, le couperet s'abat, un flot de sang énorme... C'est fini!

Au cimetière

M. Poirier, médecin délégué de la Faculté de médecine, attendait au nouveau cimetière d'Ivry, avec un fourgon, pour enlever le corps de Géomay. M. l'abbé Faure lui ayant exposé la requête du condamné, concernant son cadavre, et la promesse qu'il avait cru devoir faire, sur son insistance, M. Poirier, tout en regrettant, dans l'intérêt de la science médicale, de ne pouvoir pas emporter le corps à la Faculté, y renonce spontanément.

En conséquence, les restes de Géomay ont été placés dans une bière en sapin et ont été enter-

rés dans un terrain inoccupé de la 27^e division, avenue Sud, à proximité de l'endroit où avait été inhumé le supplicié inconnu, dit Prado de Linska de Castillon, exécuté le 28 décembre dernier, et qui avait également demandé à ne pas être livré à la Faculté.

Un dramatique procès

Rouen, 23 mai, soir.

Le procès d'un nommé Pastré-Beaussier, qui est accusé d'avoir empoisonné treize personnes, vient aujourd'hui devant la Cour d'assises. La foule est considérable.

L'accusé est introduit. Son arrivée provoque un grand mouvement de curiosité. Pastré-Beaussier a 28 ans, il est de taille assez élevée et a des allures distinguées. La physionomie est intelligente, son regard clair, son teint bronzé.

Sur l'invitation du président, l'accusé Pastré entre dans certains détails concernant sa vie jusqu'à son arrivée au Havre. Son père, qui était pharmacien, mourut en le laissant dans la pauvreté, et il entra, dès l'âge de 15 ans, comme élève dans une pharmacie. On n'a pas eu à se plaindre de lui dans toutes les villes où il a successivement travaillé. Il s'explique ensuite sur son arrivée au Havre, où il entra dans la pharmacie Decamp, en qualité de premier élève. Au bout de quinze jours environ, il dut quitter cette maison, car il tomba malade. A propos de cette indisposition, Pastré prétend qu'elle avait le même caractère que le mal qui a atteint les autres personnes de la maison. « Cette maladie, dit-il, était inexplicable et déroutait le médecin qui me soignait. »

Après sa maladie, Pastré reprit son service dans la même pharmacie. Mais il fut congédié par M. Delafontaine, successeur de son premier patron.

Le président demande à l'accusé de faire connaître l'emploi de son temps depuis sa sortie de chez M. Delafontaine jusqu'au jour de son arrestation.

Pastré raconte qu'après un court séjour à Bolbec, il revint au Havre d'où il partit avec sa maîtresse pour Paris. Il n'y trouva point d'ouvrage et accepta une place à Château-Thierry. Enfin, de place en place, il était à Asnières, quand il apprit par un journal, dit-il, les bruits qui couraient sur sa participation à un empoisonnement. Il ajoute qu'il informa lui-même le procureur de la République de son adresse et, en terminant, protesta à nouveau contre l'accusation dont il est l'objet.

Le président passe en revue les circonstances qui ont accompagné les empoisonnements dont Pastré est accusé.

Celui-ci attribue la mort des victimes à l'insalubrité de la maison.

L'accusé prétend que Decamp et sa femme rendaient l'eau de la Bourboule très arsenicale.

M. Brouardel dit qu'il aurait fallu boire un nombre invraisemblable de bouteilles de cette eau, en quelques jours, pour observer sur les cadavres les symptômes qu'on y a trouvés.

Cet incident a produit une profonde sensation.

Une conversion

New-York. — M^{lle} Kati Drexel, fille du richissime banquier Drexel qui a laissé à sa mort, à chacune de ses trois filles, plus de quatre millions de dollars (la bagatelle de vingt millions de francs), a embrassé le catholicisme et est entrée dans l'ordre des Sœurs de charité pour soigner les pauvres et les malades.

Cette résolution a fait une immense impression dans la haute société de New-York.

THÉÂTRE DE CAHORS

Tournées parisiennes, direction DELÉTRAZ

Samedi, 25 mai 1889

AVEC LE CONCOURS DE

M^{lle} Jane MÉA

FROUFROU

Pièce en 5 actes de MM. J. Meilhac et L. Halévy

Musique du 7^{me} de ligne

PROGRAMME du 26 Mai
(de 4 à 5 h. du soir, Allées Fénélon.)

Carlepont (pas redoublé) Sellenic.
La Fête au village voisin (ouverture) Boieldieu.
Thème varié pour Clarinette solo Mayseder.
Les Huguenots (Bénédic. des poig. Meyerber.
Le Chant du Bivouac Kettera.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

du 18 au 25 mai 1889

Naissances.

Guillard Constance, rue St-André, 1.
Arnal Jean, à Cavaniès.
Bonnevillle Clotilde, avenue de Toulouse, 26.
Roux Antony, rue du Rempart, 19.
Vican Irène, à Cabessus.
Mairot Armand, rue Victor-Hugo.
Malaret Antoine, aux Durands.
Décès.
Rigal Jeanne, 4 ans. (Hospice.)
Auzac Jean, 72 ans, rue Brives, 12.
Chalvet Paul, 2 ans, rue Mascoutou, 28.

LE TÉLÉGRAMME

JOURNAL POLITIQUE QUOTIDIEN

Contenant les dernières nouvelles jusqu'à 7 heures du soir, est expédié par les trains rapides du soir même, et distribué 24 heures avant les autres journaux.

Le Télégramme sera servi à toute personne qui en fera la demande.

On s'abonne à Paris, 5, rue Coq-Héron. Trois mois: 12 fr.; Six mois: 24 fr.; Un an: 48 fr.

Dernières nouvelles

GRÈVES en ALLEMAGNE

Les renseignements sur les grèves en Allemagne sont meilleurs. D'après certains journaux on ne compterait pas moins de 80,000 mineurs ayant repris le travail, dans les provinces de Westphalie et du Rhin. En Silésie, la grève est stationnaire. On s'est plu à répandre des nouvelles alarmantes sur le bassin houiller de Westphalie. La grève, disait-on, va éclater de nouveau avec plus de violence qu'auparavant. Les délégués des ouvriers ont télégraphié à leurs camarades que les propriétaires n'ont pas tenu leurs promesses et que le travail ne devait pas être repris. Le docteur Hammacher, averti, part pour Dortmund, afin d'empêcher la reprise de la grève.

La nouvelle ainsi présentée est inexacte. Il s'agit d'un malentendu sur les heures du travail qui va être réglé à l'amiable.

Tandis que la grève des mineurs semble prendre fin, il se déclare journallement, dans les différentes régions de l'Allemagne, des grèves dans les corps de métiers les plus variés.

A Nuremberg, les menuisiers ont cessé le travail en réclamant la journée de dix heures.

A Munich, les ouvriers en métaux et les ferblantiers sont en grève.

La grève des potiers, qui a éclaté dans la même ville, il y a une quinzaine de jours, continue.

Une dépêche de Breslan annonce que tous les ouvriers de la filature Fleischer, à Reichembach, ont cessé le travail.

Par contre, la grève des brasseurs est terminée à Hambourg, les patrons ayant fait droit aux réclamations des ouvriers.

Allusions du prince de Bismarck

Saint-Petersbourg, 23 mai, soir.

Le *Nouvel Temps* blâme sévèrement les allusions faites par le prince de Bismarck dans son dernier discours au Parlement sur l'imminence d'une guerre prochaine et les velléités perturbatrices de la France. « Cette nation, dit le journal russe, se prépare activement à repousser et non à provoquer une agression. La situation politique actuelle est si favorable à la France et à la Russie que ces deux puissances n'éprouvent aucun besoin d'entreprendre une guerre. Une seule puissance est capable de la désirer, c'est celle qui s'intéresse au retour d'une situation permettant à Berlin de dicter des lois à toute l'Europe sans craindre de rencontrer de résistance à Paris ou à Saint-Petersbourg. »

DERNIÈRE LOCALE

M. Bévérini-Vico, préfet du Lot, est nommé à la préfecture d'Alençon (Orne).

M. Arnaud, préfet des Hautes-Alpes, est nommé préfet du Lot.

BOURSE. — Cours du 24 mai 1889.

3 0/0.....	87 42
3 0/0 amortissable (nouveau).....	89 42
4 1/2 0/0 1883.....	105 05
Actions Orléans.....	1,370 00
Actions Lyon.....	1,379 00
Action Panama.....	53 00
Obligations Orléans 3 0/0.....	419 00
Obligations Lombardes.....	320 50
Obligations Saragosse.....	375 00
Emprunt Russe 4 0/0 1889.....	93 10

NE SOUFFREZ PLUS

L'asthme, goutte, ataxie, épilepsie, paralysie, névralgies, migraines, rhumatismes, coqueluche. La **PLAQUE ELECTROPHILE** du PRIX DE DEUX FRANCS, dans toutes les pharmacies et au dépôt général : **Tragen**, 1, rue Lafitte, Paris. La douleur est instantanément arrêtée, et 30 nuits du port de cette plaque suffisent à guérir les maladies les plus rebelles et les plus incurables. Malades, essayez la plus belle découverte de ce temps en la **PLAQUE ELECTROPHILE**.

Pour toujours sourire !..

... et, condition indispensable, pour toujours sourire d'une façon charmante, il faut avoir de jolies dents dont l'éblouissante blancheur apparait sous les lèvres qui s'entr'ouvrent... Avec de vilaines dents le sourire n'est plus qu'une grimace. Aussi faut-il soigner sa bouche et faire un constant usage du célèbre **Elixir Dentifrice des RR. PP. Bénédictins de l'Abbaye de Souillac**, le seul qui conserve les dents solides et blanches, les gencives saines et l'haleine pure.

Santé vaut mieux que Richesse

Que le cerveau, l'estomac et les intestins soient toujours libres, dégagés. Pour cela, ayez recours aux **Pilules Gicquel**, remède le plus efficace contre la constipation, la bile et les glaires. Vous éviterez ainsi : manque d'appétit, maux de tête, maux d'estomac, névralgies, migraines, étourdissements, congestions. Très utiles aussi contre les maladies du cœur, du foie, l'hydropisie, la paralysie. Dans toutes les pharmacies vous trouverez les **Pilules Gicquel**, à 1 fr. 50 la boîte.

ÉTUDE

de M^e Jules BILLIÈRES, licencié en droit, avoué à Cahors, rue Ste-Claire, n° 52, près le palais de Justice

VENTE

A SUITE DE

Saisie immobilière

ADJUDICATION

Fixée au vingt-six juin prochain, jour de mercredi, à midi et heures suivantes, s'il y a lieu, pardevant et à l'audience de Messieurs les président et juges composant le tribunal civil de Cahors, siégeant en chambre des criées au Palais de Justice de ladite ville.

Suivant procès-verbal du ministère de M^e Cros, huissier à Castelneau-Montratrier, en date du vingt-sept février mil huit cent quatre-vingt-neuf, enregistré, visé conformément à la loi, il a été procédé :

A la requête de dame Jeanne Laval, sans profession, veuve de M. Guillaume Delon, domiciliée à la Bramarine, commune de Mondoumerc, ayant constitué M^e Jules Billières, pour son avoué, près le Tribunal civil de Cahors, avec éléction de domicile en ses étude et personne audit Cahors où il demeure.

Sur la tête et au préjudice de : 1^o Jean-Pierre-Emile Laval, aîné, propriétaire, aujourd'hui épiciériste, domicilié à Lanzerte; 2^o Jeanne Laval et Jean Aurimond, mariés, domiciliés ensemble, à Bigorre, commune de Cazes-Mondebard, le mari pris en sa meilleure qualité et pour autoriser son épouse; 3^o Jean-Baptiste-Cyprien Laval, sans profession, aujourd'hui huissier à Lanzerte, y domicilié, tous quatre pris solidairement comme débiteurs saisis, et 4^o Pierre Labourel, huissier à Moissac, y domicilié, pris comme syndic de la faillite du sieur Emile-Louis-Victor Bonis, quand vivait, agent d'affaires à Moissac, y domicilié, et, en cette qualité, comme tiers détenteur de droit, des immeubles saisis.

A la saisie réelle des biens immeubles qui seront ci-après désignés :

Ce procès-verbal de saisie a été dénoncé aux saisis, suivant exploit du ministère de M^e Coustou, huissier à Moissac, en date du quatorze mars mil huit cent quatre-vingt-neuf, visé et enregistré, conformément à la loi. Il a été transcrit, avec l'exploit de dénonciation au bureau des hypothèques de Cahors, le vingt-neuf du même mois de mars, volume 128, numéros 20 et 21, par Monsieur le conservateur qui a perçu les droits.

Un cahier des charges contenant les clauses et conditions de la vente a été dressé par M^e Billières, avoué poursuivant, enregistré et déposé le dix-sept avril dernier, au greffe du Tribunal civil de Cahors, pour y être tenu à la disposition du public et servir de minute d'enchères.

Ce cahier des charges a été régulièrement publié à l'audience des criées du Tribunal civil de Cahors le vingt-deux mai courant, et ce jour-là, le Tribunal donnant acte de la publication a fixé l'adjudication au vingt-six juin prochain.

En conséquence et après l'accomplissement de toutes les formalités prescrites par la loi en matière de saisie immobilière, il sera procédé à la vente en deux lots des immeubles saisis, ci-dessous désignés :

Désignation

DES IMMEUBLES SAISIS ET A VENDRE TELLE QU'ELLE EST FAITE AUDIT PROCÈS-VERBAL.

Premier lot

Le premier lot se compose d'une terre sise au lieu appelé enclos, formant partie du numéro 243, section F du plan cadastral de la commune de Castelneau-Montratrier, d'une contenance de soixante-huit ares, première, deuxième, troisième, quatrième et cinquième classes, d'un revenu de vingt-huit francs environ. Cet immeuble est détenu par ledit Monsieur Labourel, ès-qualités et est cultivé par le sieur Romes Jean-Théodose, propriétaire à Ressaigac, commune de Sauveterre, qui a déclaré à M^e Cros, huissier, en être colon partiaire. Ce lot sera vendu sur la mise à prix de dix francs, en sus des charges, ci..... 10 fr.

Deuxième lot

Le deuxième lot se compose d'un jardin sis à Saint-Aureil, formant partie du numéro 261, section F de la matrice cadastrale de la commune de Castelneau-Montratrier, d'une contenance de quatre-vingt ares environ, d'un revenu de quatre francs vingt-trois centimes, première classe. Cet immeuble est aussi détenu par ledit Labourel, ès-qualités et cultivé par M^e Charles, gendre Desseaux, charpentier à Saint-Aureil, commune de Castelneau, qui a aussi déclaré à M^e Cros, huissier, n'en être que colon.

Il est expliqué que quoique l'huissier ait saisi l'entier article ci dessus, numéro 261 P, c'est-à-dire quatre ares soixante centiares, il ne sera vendu de ce numéro que trois ares quinze centiares, le surplus de la contenance n'étant pas grevé du privilège de la requérante qui renonce d'ores et déjà à la vente de ce surplus de la contenance. Les trois ares quinze centiares dudit jardin, qui sont mis en vente, confrontant avec sentier public du côté de Québre Cyprien, chemin public, Vergnes Claudine, Desseaux Pierre et Parriel Jean. Ce lot sera vendu sur la mise à prix de dix francs, en sus des charges, ci..... 10 fr.

Les deux articles ci-dessus désignés, sont portés à la matrice cadastrale de la commune de Castelneau-Montratrier, le premier sur la tête dudit feu Bonis et le second sur la tête de Desseaux Pierre charpentier à St-Aureil et de Desseaux Pierre, fermier à Lagarde le tout commune de Castelneau-Montratrier.

Dans le principe, ces immeubles appartenant à la requérante pour lui avoir été attribués dans le partage de la succession de son père. Elle les vendit, avec les autres immeubles à elle attribués dans le même partage, à ses frères et sœur, suivant acte du seize avril mil huit cent soixante-dix-neuf, retenu par M^e Tailhade, notaire à Castelneau; et, ils se trouvent encore grevés de l'inscription de privilège prise sur la transcription dudit acte, Jean-Pierre-Emile Laval, aîné, acquit la part indivise de Jean-Baptiste-Cyprien Laval et de l'épouse Aurimond, dans ces immeubles et, à son tour, revendit le tout audit Louis-Emile-Victor Bonis, représenté aujourd'hui par le syndic de la faillite.

Faute par lesdits consorts Laval, et ledit Labourel, ès-qualités d'avoir satisfait au commandement à eux signifié et payé les sommes dues à la requérante, lesdits immeubles ont été réellement saisis sur leur tête et à leur préjudice, et ils seront, en exécution de cette saisie, vendus publiquement d'autorité de justice, le cinq juin prochain, jour de mercredi, à midi et heures suivantes s'il y a lieu, pardevant et à l'audience de Messieurs les président et juges, composant le Tribunal civil de Cahors, siégeant en chambre des criées, au Palais de Justice de ladite ville et seront adjugés au plus offrant et dernier enchérisseur, sur les mises à prix ci-dessus et aux charges, clauses et conditions du cahier des charges sus-mentionné dont on peut prendre connaissance sans déplacement.

Les frais exposés au jour de la vente, les droits d'enregistrement de greffe et d'hypothèques, le montant de la remise proportionnelle et tous les

autres frais devront être payés par les adjudicataires, dans les quinze jours de l'adjudication, entre les mains de M^e Billières, avoué poursuivant soussigné.

Le prix d'adjudication sera payable aussitôt après la clôture de l'ordre amiable ou judiciaire à intervenir, sur la production des bordereaux de collocation qui seront délivrés aux créanciers venant en rang utile.

Purge légale

Il est déclaré à tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription pour cause d'hypothèques légales qu'ils devront requérir cette inscription avant la transcription du jugement d'adjudication à peine de déchéance.

Pour extrait certifié sincère et conforme, par l'avoué poursuivant soussigné.

Cahors, le vingt-cinq mai mil huit cent quatre-vingt-neuf.

L'Avoué poursuivant, J. BILLIÈRES

Enregistré à Cahors, le mai mil huit cent quatre-vingt-neuf, F^o C^o regu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé : BOUDET.

ÉTUDE

de M^e Georges DELBREIL, licencié en droit, avoué à Cahors.

EXTRAIT

DE

Jugement de séparation de biens

Par jugement du Tribunal civil de Cahors, en date du vingt mai courant, la dame Marie Raygasse, sans profession, épouse du sieur Pierre Caumont, propriétaire, domicilié de la commune de Montlauzon, mais actuellement en résidence à Moissac, a été déclarée séparée de biens d'avec ledit Pierre Caumont, son mari, propriétaire, domicilié avec elle.

Pour extrait certifié véritable, Cahors, le vingt-quatre mai mil huit cent quatre-vingt-neuf.

L'Avoué poursuivant, G. DELBREIL

Les Gastrites, Gastralgies, Dyspepsies, Douleurs et Crampes d'Estomac SONT RADICALEMENT GUÉRIS PAR LE Sirop Laroze D'ÉCORCES D'ORANGES AMÈRES PARIS, Maison J.-P. LAROZE, 2, rue des Lions-St-Paul et dans toutes les bonnes Pharmacies.

L'anémie, les pâles couleurs, les maux d'estomac, l'appauvrissement du sang, les époques difficiles, les pertes blanches ont besoin pour être guéries rapidement du fer à l'état soluble et de phosphate; on les trouve réunis dans le Phosphate de fer soluble de Leras qui est très recherché pour les enfants et les jeunes filles qui se développent difficilement et sont fatiguées par la croissance et privés d'appétit.

Le VIN AROUD au Quina, au Fer et à la Viande, est le médicament le plus énergique pour combattre le CHLOROSE, l'ANÉMIE et l'APPAUVRISSMENT du SANG. Il convient aux personnes affaiblies par le travail, les veilles, les excès ou la maladie. TOUTES PHARMACIES

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Pour favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie en France.

Société anonyme fondée par décret en 1864 CAPITAL : 120 MILLIONS DE FRANCS Siège social, 54 et 56, rue de Provence, à Paris.

AGENCES DANS LES DÉPARTEMENTS :

- Agen. — Aix. — Ais. — Albi. — Alençon. — Amiens. — Angers. — Angoulême. — Ancey. — Annonay. — Apt. — Arles. — Arras. — Auch. — Aurillac. — Auxerre. — Avignon. — Bar-le-Duc. — Bayonne. — Beauvais. — Belfort. — Besançon. — Beziers. — Blois. — Bordeaux. — Boulogne-sur-Mer. — Bourges. — Brest. — Brive. — Caen. — Cahors. — Cambrai. — Carcassonne. — Carpentras. — Castres. — Cete. — Chalon-sur-Saône. — Châlons-sur-Marne. — Chartres. — Châteaurenault. — Chaumont. — Cherbourg. — Clermont-Ferrand. — Dax. — Dieppe. — Dijon. — Douai. — Dreux. — Dunkerque. — Elbeuf. — Epervain. — Epinal. — Fontainebleau. — Gaillac. — Grenoble. — Havre (le). — Honfleur. — La Rochelle. — Laval. — Lille. — Limoges. — Lisieux. — Lodève. — Lorient. — Lyon. — Mâcon. — Mans (le). — Marmande. — Marseille. — Montauban. — Monterau. — Montluçon. — Montpellier. — Moulins. — Nancy. — Nantes. — Narbonne. — Nevers. — Nice. — Nîmes. — Niort. — Orléans. — Pau. — Périgueux. — Perpignan. — Poitiers. — Puy (le). — Reims. — Rennes. — Rive-de-Gier. — Roanne. — Rodez. — Roubaix. — Rouen. — Saint-Briac. — Saint-Etienne. — Saint-Germain-en-Laye. — Saint-Lô. — Saint-Malo. — Saint-Quentin. — Saumur. — Sedan. — Sens. — Tarbes. — Thiers. — Toulon. — Toulouse. — Troyes. — Valence. — Valenciennes. — Versailles. — Vichy.

AGENCE DE LONDRES : 38, Lombard-Street, E. C.

AGENCES DE LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE ALSACIENNE DE BANQUE Colmar. — Guedwillers. — Metz. Mülhouse. — Strasbourg.

Agence de Cahors, rue Fénelon, 8.

Comptes de Chèques. — Bons à échéance fixe avec Coupons semestriels. — Ordres de Bourse. — Paiement et Escompte de Coupons. (Paiement sans frais des coupons des C^{tes} de l'Ouest et de l'Est, Paris-Lyon-Méditerranée). — Opérations sur Titres. (Conversions, renouvellements, échanges). — Garde de Titres. — Envois de Fonds. (Départements, Algérie et Étranger). — Billets de Crédit circulaires. — Encaissement et Escompte des Effets de Commerce. — Avances sur Titres. — Crédits en Comptes courants et Crédits d'Intérêt sur garantie de Titres. — Assurances (Vie, Incendie, Accidents). — Souscriptions aux Émissions. — Renseignements sur les Valeurs de Bourse, etc. etc.

PAPIER WLINSI, Remède souverain pour la Guérison des Rhumes, Irritations de Poitrine, Maux de Gorge, Douleurs, Rhumatismes, etc. — 1 fr. 50 la boîte. Exiger le nom WLINSI

L'EAU DE L'ÉCHELLE hémostatique est ordonnée contre les Crachements de Sang, les Hémorrhagies utérines et intestinales, les Pertes, la Dysenterie, etc. Paris, 378, Rue Saint-Honoré.

Le propriétaire-gérant : LAYTOU.

Chemin de fer d'Orléans

Table of train schedules for Chemin de fer d'Orléans, listing routes between Cahors, Libos, Montauban, Capdenac, and Toulouse with departure and arrival times.

ÉTUDE De M^e de BIGOUSE, avoué, près la Cour d'appel d'Agen

DIVORCE

D'un jugement contradictoirement rendu par le Tribunal civil de Cahors, le 23 mai 1888, confirmé par arrêt rendu par la Cour d'appel d'Agen, le 30 janvier 1889, enregistré et signifié. Au profit de M. Jean-Pierre COULON, instituteur en congé, demeurant à Douelle, canton de Luzech, assisté judiciaire, suivant décision du bureau établi près la Cour, en date du 10 novembre 1888.

Contre la dame Marie VIEILHESCAZES, sans profession, demeurant à Douelle, canton de Luzech, assistée judiciaire, suivant décision du bureau établi près la Cour, en date du 7 août 1888.

Il appert : Que Jean-Pierre COULON, a été déclaré divorcé d'avec la dite dame, son épouse.

Pour extrait : De BIGOUSE, avoué.

A VENDRE DE GRÉ A GRÉ

Les biens ci-après situés en Périgord

1^o LA PROPRIÉTÉ DE BORIE-BRUT, à la porte de Périgueux, contenant 348 hectares. Château et dépendances. Jardins anglais et potager. Treize métriques et bordages et une réserve. Bois taillis, essences chêne et châtaignier, très-bien aménagés.

2^o LES DEUX PROPRIÉTÉS DE BEYLIE ET DE PREYSSAC réunies, commune de Château-Lévêque (station de la ligne de Paris à Périgueux), contenant 285 hectares. Quinze métriques et bordages. Magnifiques prairies arrosées par la rivière la Beaunonne. Terres de première qualité dans la vallée de cette rivière.

3^o LA PROPRIÉTÉ DE LADOUZE, commune de ce nom, à 3 kilomètres des Versannes (station de la ligne de Paris à Agen), contenant 755 hectares. Maison de Maître et dépendances. Dix-huit métriques et une importante réserve. Bois taillis, essences chêne et châtaignier, très bien aménagés.

Ces trois propriétés parfaitement administrés, donnent un revenu excellent et certain.

Chacune de ces métriques à un important cheptel. Très belle chasse sur les propriétés de Borie-Brut et de Ladouze.

Pour renseignements et traiter, s'adresser à M. Gustave QUARTIER, Expert en immeubles, 27, Cours Tourny, à Périgueux.

EXPOSITION

CAHORS 1881



B. DOUCÈDE

Marchand tailleur à CAHORS, rue de la Liberté.